



CONDITIONS PRÉALABLES

- **Avoir identifié un risque d'écart entre les possibilités de la personne** (au regard de son handicap) **et les exigences de la formation** (au regard des conditions de mise en œuvre) pouvant créer des difficultés pendant le temps de la formation et conduire à un abandon ou un échec.
- **Avoir besoin d'un appui** pour organiser une réflexion croisée sur la situation.
- **Avoir recueilli l'accord** de la personne et son adhésion à la démarche.

MODALITES D'INTERVENTION

A distance et/ou **sur site**.

COMMENT SOLLICITER LA RHF ?

Pour poser une question ou solliciter le service :

A MURZA Alexandra CONSTANTINOS

Téléphone : **06 72 79 24 43**

Mail : a.constantinos-rhf@amurza.corsica

Accueil téléphonique: 04 95 22 16 47

Ressource Handicap Formation

Soutenir les projets de formation des personnes en situation de handicap



POURQUOI ?

- **Permettre à une personne en situation de handicap de bénéficier de conditions adaptées d'accès** et de suivi de sa formation.
- **Accompagner l'organisme de formation ou le CFA pour mieux répondre à son obligation d'accessibilité et d'aménagement** des parcours de formation.
- **Aider les prescripteurs de formation à anticiper** les besoins de compensation du handicap en amont de l'entrée en formation.

A noter : Ce service n'a pas vocation à venir en appui à la validation d'un projet professionnel ou d'un projet de formation.

Son intervention s'inscrit dans le cadre d'un projet de formation validé.

POUR QUI ?

Ce service peut être sollicité pour **des demandeurs d'emploi, des salariés ou des alternants**, bénéficiaires de l'obligation d'emploi (cf. article L5212-13 du Code du travail).

Il peut être mobilisé par **les organismes de formation, les CFA, le conseiller référent du parcours de la personne en situation de handicap ou la personne elle-même.**

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Ressource handicap formation propose un appui pour :

- **Identifier et réunir** les partenaires disposant des compétences et expertises complémentaires pour détecter, identifier les besoins, et co-construire les solutions de compensation :
 - ✓ *Le référent de parcours qui connaît la personne et son projet*
 - ✓ *L'organisme de formation ou le CFA qui connaît les exigences de la formation*
 - ✓ *La personne en situation de handicap qui connaît les contraintes liées à son handicap*
 - ✓ *Le(s) opérateur(s) spécialisé(s) qui sont experts sur le handicap concerné*
 - ✓ *Le cas échéant, une personne référente en entreprise (tuteur, maître d'apprentissage, référent handicap)*
- **Accompagner la mise en œuvre et le suivi des aménagements** de la situation de formation (en centre et en entreprise) : *durée, rythme, supports pédagogiques, espaces de formation, intervention d'un tiers, aménagements techniques, ...*
- **Accompagner la mobilisation**, si besoin, des dispositifs et des financements nécessaires à la mise en œuvre des aménagements co-définis.
- **Veiller à la mise en œuvre effective** et pérenne des préconisations retenues.